

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00127
Numéro SIREN : 799 878 715
Nom ou dénomination : A.C.D.

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2018 sous le numéro de dépôt A2018/023575

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOULON

A2018/023575

Dénomination : A.C.D.

Adresse : 1301 Route DE LA POUVERINE DOMAINE DES GARRIGUES 83390
CUERS

N° de gestion : 2014B00127

N° d'identification : 799878715

N° de dépôt : A2018/023575

Date du dépôt : 22/11/2018

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 20/11/2018 réduction du capital social non
motivée par des pertes AG



630456

ACD

Société par actions simplifiée au capital de 438 000 euros
Siège social : 1301 Route de la Pouverine 83390 CUERS
799 878 715 RCS TOULON

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 20 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit
Le vingt novembre,
A quatorze heures,

Les associés de la société A.C.D se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée.

L'assemblée est présidée par Madame Anne DAUL en sa qualité de Président de la société.

Madame Anne DAUL et Monsieur Claude DAUL, associés et représentant toutes les voix sont appelés comme scrutateurs.

Madame DAUL est désignée comme secrétaire

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 29 200 sur les 29 200 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de L'assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs de convocation régulière des associés
- La feuille de présence et la liste des associés
- Un exemplaire des statuts de la société
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société, à compter de la convocation à l'Assemblée

L'Assemblée lui donne acte de cette délibération.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour sur lequel l'Assemblée est appelée à délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Diminution du capital social de la société à 1460 euros par réduction de la valeur nominale de chaque action à 0.05 euros.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs de ces modifications et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale accepte la proposition de diminuer le capital social à l'unanimité

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15 heures

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

Fait à Cuers, le 20 novembre 2018.

La présidente
Mme DAUL

